



Fin du travail (?), robotariat (?), Ubérisation(?) et (possible) modèle social du futur!

Résumé exécutif

La fin du travail approche-t-elle ?

La question de la fin du salariat (et de l'essor prochain de nouvelles formes de travail) est un « point focal ». Cette croyance (très répandue) est entretenue par des travaux - généralement très cités dans les médias - qui annoncent (le plus souvent sans nuance) que des millions d'emplois sont menacés/vont disparaître à cause de la 3^{ème}/4^{ème} révolution industrielle en cours et du progrès technique, et/ou que les marchés du travail seraient destinés à être « ubérisés », avec à terme une part prépondérante de travailleurs indépendants/freelances/multi-actifs et un net recul du « salariat ». Les développements technologiques en cours réduiraient ainsi à moyen terme la quantité de travail et d'emploi, et l'essor du numérique induirait un « basculement » du travail salarié vers le travail indépendant.

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats de quelques études (largement diffusées) sur l'impact de l'automatisation sur l'emploi

Etude	Horizon	Pays	Emplois menacés d'automatisation/disparition
Frey et Osborne (2013)	10 à 15 ans	USA	47%
Deloitte (2014)	10 à 20 ans	Royaume-Uni	35%
Bowles (2014)	10 à 15 ans	UE	54%
WEF (2016)	5 ans	13 pays	5 millions
ING (2015)	10 à 15 ans	Luxembourg	52%
Citigroup (2016)	10 ans	USA et Zone euro	30 à 50% ¹
Nomura (2015)	10 à 15 ans	Japon	49%
OCDE (2016)	10 à 15 ans	OCDE	9%
France stratégie (2016)	-	France	15%
Conseil d'orientation pour l'emploi (2017)	10 à 15 ans	France	10%

Le parti-pris de cette publication est de rappeler que sur la question du futur du travail, la recherche économique n'a pas d'avis définitif² et dit « également » que l'automatisation va davantage « replacer/transformer » les emplois que les « remplacer », que si des tâches seront probablement automatisées, cela ne veut pas dire que des « masses » d'emplois le seront, que globalement le risque

¹ Ces chiffres ne concernent que le secteur bancaire.

² Tout comme les spécialistes des nouvelles technologies ; dans une étude réalisée par Pew Research Center, 52% des près de 2.000 spécialistes interrogés estimaient que les créations d'emplois induites par les nouvelles technologies l'emporteraient sur les destructions, alors que 48% soutenaient le contraire (source : Pew Research Center (2014), AI, Robotics, and the future of jobs).

de « chômage technologique massif » peut être écarté, et que le recours aux plateformes collaboratives est (aussi) une opportunité unique de combattre le travail non-déclaré, etc.. Les études qui concluent qu'entre 30 et 50% des emplois risquent d'être supprimés vont d'ailleurs un peu vite en besogne en considérant qu'un emploi serait nécessairement remplacé par une machine dès lors que cela est « techniquement » faisable - sans considérer l'acceptation sociale, le contexte institutionnel et réglementaire, ni les conditions de rentabilité économique. En outre, ces études ne mesurent que des destructions brutes d'emplois existants, ignorent les transformations possibles des emplois existants, et ne considèrent pas suffisamment que l'impact de l'automatisation et de la numérisation sur l'emploi est la résultante de plusieurs effets (effet de substitution du capital au travail, effet sur la productivité qui permet d'augmenter la production et les salaires - d'accroître la demande de travail et/ou de réduire le temps de travail -, effet sur la compétitivité qui permet d'accroître les parts de marché, effet des nouvelles technologies sur le contenu des tâches, etc.)

S'agissant de la supposée ascension irrésistible des « nouvelles formes d'emploi à la demande », il est soutenu dans la publication qu'on leur accorde dans l'opinion une place sans commune mesure avec leur ampleur (encore) modeste³, que les chiffres connus sur les différences de revenus moyens entre salariés et indépendants (en défaveur de ces derniers) indiquent que la perspective du « tous indépendants » pourrait se révéler être en réalité globalement un passeport pour la ruine⁴, que la théorie des organisations permet de considérer que les entreprises en tant qu'organisations sociales et productives ont des raisons « rationnelles et objectives » d'avoir des salariés plutôt que de faire systématiquement appel à des travailleurs indépendants (cf. Partie II), que la « théorie » de la régulation⁵ démontre l'importance des institutions pour un développement économique harmonieux (cf. Partie III), et que le passé récent du Luxembourg invite à croire qu'il y aura probablement encore des emplois en grande quantité à pourvoir dans le pays dans le futur (cf. partie IV).

En épilogue, est traitée la question de la protection sociale pour demain (avec un rappel sur l'importance de l'éducation, du maintien d'un environnement concurrentiel, et de ce que l'Etat social (infirmier) doit tenir également un rôle d'Etat investisseur), et fait un exercice d'« économie fiction » qui consiste à imaginer la protection sociale à mettre en place dans une économie avec des salariés « ubérisés » évincés par des robots et soumis à une grande instabilité professionnelle. Cette éventuelle protection sociale 2.0 supposerait d'après l'auteur le rapprochement des comptes de la sécurité sociale et de l'Etat, la rationalisation des prestations sociales existantes et la création de l'ARU (allocation de référence unique), l'implication des entreprises (fortement automatisées) dans la fourniture de services publics gratuits, la création d'un statut d'actif/entrepreneur proche de celui du titre d'artiste évoqué au Luxembourg en 2013⁶, la reconnaissance fiscale du bénévolat et le lancement d'une banque du temps, etc.

³ Les plateformes collaboratives ont généré l'équivalent de 0,2% du PIB de l'UE en 2015, l'emploi à la demande (online labour markets) représente moins de 1% de l'emploi total au sein de l'UE, (source : European Commission (2016), European agenda for the collaborative economy - supporting analysis).

⁴ Il est par ailleurs généralement observé une distribution des revenus plus inégalitaires chez les indépendants comparativement aux salariés.

⁵ Michel Aglietta, l'un des fondateurs de l'école de la régulation, considère qu'il est préférable de parler d'« approche de la régulation » plutôt que de « théorie de la régulation ».

⁶ Voir : Projet de loi relatif 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.

Commentaires :

Céline Yan-Qi - qui ne partage pas le « parti-pris » prétendument optimiste de la publication - rappelle que le « salariat mono-employeur » est une norme d'emploi récente au regard de l'histoire du travail et qu'il n'est pas impossible que l'évolution des technologies soit plus rapide qu'actuellement prévu, ce qui précipiterait (malgré les velléités de régulation) l'automatisation des emplois et des tâches.

Sarah Mellouet remarque que certaines évolutions du marché du travail déjà palpables semblent minimisées dans la publication, comme l'impact des TIC sur la vie au travail et son organisation dans le temps et l'espace. Elle ajoute sa contribution au débat en évoquant notamment le « droit à la déconnexion ».

Rachida Hennani s'interroge sur l'avènement d'une société des activités et sur la mise en place – en conséquence – d'une société de protection et d'assurances universelles. Elle évoque également le revenu universel qui d'un point de vue purement comptable est un risque important pour le Luxembourg, mais n'en reste pas moins une option envisageable (avec éventuellement un aménagement des transferts sociaux existants) si la société à forte dominance salariale évoluait en une société d'indépendants, polarisée et ubérisée.